

ARTICLE 1 – CONTEXTE DE L'AVENANT MODIFICATIF

La société Stade Bordeaux Atlantique, société par actions simplifiée au capital de 9.941.027 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 535 010 276, ayant son siège social au 1973, Boulevard de la Défense, 92000 Nanterre, France, faisant élection de domicile sis Cours Jules Ladoumègue – CS 50001 - 33070 Bordeaux Cedex (ci-après l' « Organisateur » ou « SBA »), représentée par Monsieur Xavier LAPEYRAQUE en sa qualité de Directeur Général, organise, avec l'autorisation de la LIGUE NATIONALE DE RUGBY (la « LNR »), le concours intitulé « Le TOP 14 en scène » (ci-après le « Concours ») se tenant du 11 février 2024 au 31 mai 2024.

Compte tenu du nombre de Groupes Participants au Concours, SBA avec l'autorisation de la LNR entend modifier, conformément à l'article 11 du règlement du Concours, le mode de désignation des vainqueurs du Concours.

ARTICLE 2 – DISPOSITION MODIFICATIVE

L'article 8 du règlement du Concours relatif au mode de désignation des gagnants du Concours est modifié comme suit :

3 (trois) Groupes Participants seront sélectionnés via la plateforme YouTube. Le dernier Groupe Participants désigné gagnant, dit « coup de cœur », ne sera lui pas soumis aux votes du public mais sera directement sélectionné par SBA et la LNR.

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT MODIFICATIF

Le présent avenant modificatif prend effet à compter de sa mise en ligne sur la page <https://www.matmut-atlantique.com/fr/billetterie/top-14-en-scene>.

Ainsi, tous les Groupes Participants sont informés du changement du mode de désignation des gagnants du Concours. Dès lors, aucune réclamation afférente à cette modification ne pourra être formulée auprès de l'Organisateur.

ARTICLE 5 – ACCES, CONSULTATION, MODIFICATION

Le présent avenant modificatif ainsi que le règlement du Concours sont disponibles et consultables à tout moment pendant la durée du Concours sur la page <https://www.matmut-atlantique.com/fr/billetterie/top-14-en-scene> jusqu'au 31 mai 2024. Une copie peut également être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Concours auprès de l'Organisateur à l'adresse email suivante : demiesenscene@matmut-atlantique.com.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les dispositions du règlement du Concours non modifiées par le présent avenant modificatif et ne venant pas en contradiction avec celui-ci restent en vigueur et s'appliquent à ce dernier.